

Le Monde 20/10/2000 p.1

## Lionel qui pense de la main droite et Jospin qui parle de la main gauche

**TRONC**, tête, épaules, mains, doigts, mouvements de sourcils, mimiques labiales, mécanique du globe oculaire : rien de tout ce qui constitue la moitié supérieure de Lionel Jospin n'est étranger à Geneviève Calbris. Depuis la campagne présidentielle de 1995, cette femme, chercheur à l'École normale supérieure d'ex-Fontenay-Saint-Cloud (devenue de Lyon), consacre une partie de son temps à étudier le « corpus kynésique » de M. Jospin tel qu'il apparaît dans ses prestations télévisées. Son travail a intéressé le Service d'information gouvernementale (SIG) et deux conseillers du premier ministre, Manuel Valls, responsable de la communication, et Aquilino Morelle, en charge des discours, qui ont discrètement commandé une étude au très sérieux laboratoire de lexicométrie de l'ENS, sur trois thèmes : la « gestuelle implicite de Lionel Jospin », par M<sup>me</sup> Calbris ; la « lexicométrie » de ses discours, par Maurice Tournier ; l'analyse de son « argumentation », confiée à Simone Bonnaïfous.

Sur la base de six interventions du premier ministre dans les journaux de 20 heures de TF1 et de France 2, entre juillet 1997 et avril 1998, ces trois chercheurs ont donc disséqué

les mots et les gestes de M. Jospin. De ces derniers, il ressort que le premier ministre est « ambidextre et droitier ». « L'homme privé s'exprime de la main droite et l'homme public de la main gauche », écrit M<sup>me</sup> Calbris, ce qui complique singulièrement sa tâche lorsqu'il est amené à intervenir à la fois comme individu et comme responsable du gouvernement. La prise de décision, marquée par « l'abaissement du tranchant de la main en équerre », les engagements pris par le gouvernement, accompagnés du geste de la « paume à plat » sur la table, l'affichage du programme, ponctué par la « paume en avant haut levée », se font de la main gauche. Mais c'est la main droite qui scande la quasi-totalité des expressions de « l'individu pensant », avec deux gestes très personnels du premier ministre, la « pince onguilaire » – pouce et index réunis en rond par leurs ongles – en signe d'extrême précision et la « pince digitale » – pouce et index réunis en pointe par leur pulpe – pour signifier la « finesse ». Illustration : « Nous augmentons légèrement les dépenses publiques » disent les lèvres, « pince digitale » précisent les mains.

Décidément très « kynésiquement » bavard,

M. Jospin présente une autre spécificité. Il se révèle très « autocentré », appuyant ses « moi, je » de multiples gestes d'« auto-contact », doigts ou paume sur la poitrine ou les deux mains « tel un livre entrouvert, paumes obliques rapprochées » en signe d'offrande lorsqu'il veut insister sur sa « sincérité ». Enfin, le chef d'équipe apparaît dans une autre gestuelle originale, les deux paumes rassemblées à l'équerre glissant sur la table pour « pousser tout le groupe en avant » et le chef tout court, matérialisé par le tranchant de la main qui avance, « telle la proue d'un bateau » dont il veut être le capitaine.

Les conseillers en communication du premier ministre ont sans doute retenu un enseignement très utile de ce travail : « La gestuelle de Lionel Jospin, ample, symétrique, vivante et créative, est indispensable au portrait de lui que se fait le téléspectateur. Elle apporte à un personnage réservé, sérieux, raide et plutôt froid, les notes de cordialité, d'expansivité, de souplesse et d'inventivité », écrit M<sup>me</sup> Calbris. Démonstration « live » par le sujet, jeudi 19 octobre, 20 heures, sur TF 1.

Pascale Robert-Diard

Le Monde 20/10/2000

p. 1

## Chirac-Jospin : le double affaiblissement

LA BAISSÉ de popularité des deux têtes de l'exécutif marque la fin d'une période unitaire et euphorique, ouverte au moment du Mondial de football et qui se referme symboliquement au lendemain de la victoire française au championnat d'Europe. Les enquêtes d'opinion, réalisées avec un laps de temps suffisant après le conflit des routiers et la publication de la cassette Méry, confirment bel et bien la brutalité du recul. Selon BVA, entre juillet et octobre, Jacques Chirac a perdu treize points de « bonnes opinions » et Lionel Jospin douze.

Pour sa part, Lionel Jospin peut plaider le retour aux normes. Aucun premier ministre n'est resté aussi longtemps à l'Hôtel Matignon depuis Raymond Barre, il y a vingt ans. Aucun n'aura été aussi durablement populaire depuis Jacques Chaban-Delmas, il y a trente ans. Selon la Sofres, M. Jospin enregistre une cote de confiance positive (de peu, de deux points) pour le quarante et unième mois consécutif, alors qu'Alain Juppé ne l'avait obtenue que quatre mois, Edouard Balladur vingt-quatre, Pierre Bérégovoy six et Edith Cresson, record à l'envers, un. Malgré la baisse subie, les mesures de confiance et de bonnes opinions restent positives, comme le bilan de

l'action menée. Rien apparemment de très préoccupant, d'autant que la droite n'en profite pas.

Cependant, c'est le lien entre les Français et le premier ministre, dont Lionel Jospin était si fier, qui est écorné. L'attitude d'écoute et de dialogue social, posture indispensable aux gouvernants, s'est trouvée atteinte dans le conflit des routiers. Au-delà, le doute s'installe sur ce que les citoyens peuvent attendre du gouvernement. Jusqu'à la mi-septembre, le pays a baigné dans une certaine euphorie. Selon le baromètre européen d'Ipsos, 64 % des Français interrogés à ce moment-là estimaient que la situation du pays était « plutôt bonne », score exceptionnel, de vingt-six points supérieur à celui enregistré en Grande-Bretagne, en Allemagne ou en Espagne ! En agitant les thèmes du plein emploi, de la cagnotte, du « retour des dividendes fiscaux de la croissance » ou du plan de baisse d'impôts le plus ample depuis un demi-siècle, les socialistes ont eux-mêmes contribué à faire monter les attentes.

*Jérôme Jaffré pour Le Monde*

*Lire la suite page 19  
et nos informations page 12*

# Chirac-Jospin : le double affaiblissement

Suite de la première page

Or, dans le même temps, selon la Sofres, 47 % des Français estiment que leur pouvoir d'achat a baissé au cours des derniers mois. Le gouvernement se trouve pris en tenaille : comment justifier une politique qui amélioré l'état du pays mais ne profite pas aux citoyens eux-mêmes ? Dans ce processus de différenciation, le prix de l'essence prend une place exceptionnelle. 33 % des Français qui n'utilisent pas ou très peu une voiture estiment que leur pouvoir d'achat a baissé, contre 44 % parmi ceux qui l'utilisent occasionnellement et 51 % parmi ceux qui l'utilisent fréquemment. Quand le gouvernement parle « baisse d'impôts », le pays voudrait entendre « baisse des taxes ». Quand le gouvernement entend des revendications, le pays dit sa frustration.

Quatre semaines plus tard, le climat n'est déjà plus le même. Le moral des Français s'est retourné, sous couvert de tensions internationales fortes, de ralentissement de la consommation et de craintes pour la croissance. Le pessimisme a crû de quatorze points en un mois, variation si exceptionnelle dans un tel délai qu'il faut remonter au temps d'Edith Cresson pour en trouver une semblable. Il y a un mois, les Français nageaient dans une certaine euphorie, les voilà au bord de la morosité. Le gouvernement affronte un dilemme : accrédi-ter les difficultés nouvelles, c'est risquer de freiner davantage la consommation et la croissance, les nier, c'est

perdre de son crédit et rendre légitimes les demandes sociales. Pourtant, l'une des tâches essentielles du premier ministre, à laquelle Lionel Jospin ne s'est pas livré depuis des mois, est d'éclairer constamment la route, de dire aux Français les marges de manœuvre, les efforts et les objectifs.

Jacques Chirac peut-il se contenter, quant à lui, d'expliquer ses difficultés par la diffusion de la cassette de Jean-Claude Méry ? Dans un pays où la suspicion envers le personnel politique est si forte, l'effet d'un tel document est ravageur, accentué par la confusion chronologique entre un récit des années 80 révélé avec la force de l'image au début des années 2000. Mais l'impact n'aurait sans doute pas été si fort si l'image de M. Chirac n'était déjà fragile.

Au lieu de donner à ses concitoyens le sentiment qu'il se dévoue pour la France et les Français, le chef de l'Etat paraît obnubilé par un seul but : sa réélection, accrochée à l'immunité présidentielle et au calendrier électoral de 2002. On est loin ici des schémas classiques, d'un Charles de Gaulle laissant, en 1965, le pays dans le doute jusqu'à quatre semaines du scrutin, ou d'un François Mitterrand affirmant, presque jusqu'au bout, qu'il ne serait pas candidat à sa réélection, « *sauf circonstances exceptionnelles* ».

Parce qu'il ne laisse aucun doute sur son objectif, Jacques Chirac politise à l'excès son image. Au surplus, les Français, y compris de droite, ne supportent pas l'immunité présidentielle, qui paraît moins protéger les institutions que signifier *urbi et orbi* que les hommes politiques, et le premier d'entre eux, sont au-dessus des lois. A tout le moins attendent-ils que le président fournisse des explications et avance des remèdes, une façon de mettre en jeu politiquement son immunité. François Mitterrand s'entendait à merveille,

dans cet exercice, pour noyer le poisson, comme dans l'affaire Pelat, ou annoncer la mise en chantier d'une nouvelle loi, sévère évidemment, sur les relations de l'argent et de la politique.

## BAISSE DE CRÉDIT

Il faut enfin prêter attention à la baisse de popularité de Jacques Chirac dans l'électorat de droite. Selon Ipsos, le souhait de sa candidature en 2002 a reculé de seize points entre mai et septembre. Sans doute y a-t-il là la critique d'une attitude jugée trop conciliante envers les socialistes, surtout quand monte la grogne contre le gouvernement. On peut aussi penser que le président donne à son camp le sentiment de ne pas être assez solidaire des combats électoraux à venir.

Si Jacques Chirac s'accroche à ce point au calendrier de 2002 (législatives avant présidentielle), c'est qu'il nourrit l'espoir d'une reconduction quasi-automatique à l'Elysée en cas de défaite législative de la gauche ou, dans l'hypothèse

inverse, d'un scrutin d'appel permettant de proposer aux Français la poursuite du rééquilibrage des institutions et d'une cohabitation harmonieuse. Comment la base politique de la droite se retrouverait-elle dans de tels calculs ? Entre 1986 et 1988, François Mitterrand tirait son camp vers le haut, assurant sa réélection, et, dans la foulée, vers les conditions d'une victoire législative de la gauche. Depuis 1997, quand Jacques Chirac va mal, la droite est au plus bas, quand il va bien, elle ne se porte pas mieux.

Chacun des deux camps est ainsi atteint par une baisse de crédit, qui, pour le moment, ne profite à personne. Les deux têtes du pays souffrent de ne pas assez s'expliquer devant le pays. Le premier ministre pour préciser les marges de manœuvre et les perspectives économiques, le chef de l'Etat pour vider l'abcès des affaires et clarifier les perspectives politiques.

Jérôme Jaffré pour *Le Monde*

*Le Monde . 20/10/2000 . p. 19 .*

# Europe du droit ou Europe du crime ?

**L**e 1<sup>er</sup> octobre 1996, sept magistrats européens lançaient l'Appel de Genève. Par ce geste, ils voulaient alerter les gouvernements et les opinions publiques sur l'archaïsme des systèmes judiciaires en Europe, malgré l'ouverture des frontières aux hommes, aux marchandises et aux capitaux.

Grâce à cette démarche, l'opinion publique a pris progressivement conscience de l'ampleur des problèmes posés par la criminalité organisée, économique et financière, par les fraudes communautaires, le blanchiment de l'argent sale et la corruption. Quelques initiatives salutaires ont, parallèlement, permis de progresser dans le bon sens : un groupe d'experts européens a élaboré en 1996 le *Corpus juris*, projet de création d'un espace judiciaire organisé autour d'un parquet européen. Ce projet fait aujourd'hui partie des propositions présentées par la Commission européenne pour réformer le traité d'Amsterdam à la fin de l'année 2000.

En France, une mission d'information parlementaire sur les paradis fiscaux a été créée, à la suite d'une rencontre entre des parlementaires et les juges signataires de l'Appel de Genève, dont les travaux commencent à faire apparaître l'ampleur des problèmes posés.

Malgré cela, les gouvernements européens en sont toujours au stade des discours et des déclarations

d'intention dont on ne voit pas la traduction en actes. Hormis quelques mesures d'ordre essentiellement policier dans les accords de Schengen, rien n'a été entrepris pour unifier ou harmoniser sérieusement les dispositifs juridiques et judiciaires, que ce soit en matière d'enquête ou en matière d'extradition.

L'Union européenne a engagé son processus d'élargissement à des pays d'Europe centrale, mais sans rien prévoir non plus pour protéger son futur espace économique et financier contre la généralisation de la fraude et de la corruption ni contre la pénétration de la grande criminalité organisée.

Les paradis bancaires, fiscaux et judiciaires qui minent la démocratie continuent de fleurir en plein cœur de notre continent. L'euro sera définitivement adopté en 2002 mais, en raison du retard déjà pris, il est peu probable que les pays européens se montrent, d'ici là, capables d'élaborer un dispositif pénal efficace de protection contre la contrefaçon de leur monnaie.

En fin de compte, non seulement l'Europe reste un havre de prospérité pour les mafias, les réseaux criminels et la corruption, mais l'absence d'un système juridique et judiciaire harmonisé attire vers ses richesses économiques tous les prédateurs qui connaissent la faiblesse de ses défenses. Et pourtant, tout laisse à penser que les Etats membres ne voudront pas adopter la

proposition de création d'un parquet européen, soutenue par la Commission européenne, qui serait le premier pas vers la création de l'indispensable espace judiciaire européen. Ils veulent introduire à sa place une simple unité de coordination, Eurojust, dont la création retardera de plusieurs années l'instauration d'un vrai ministère public, compétent, doté de moyens réels et efficaces, et indépendant.

Pendant ce temps, dans la plupart des pays européens, le débat public sur la place de la justice et du droit est empêtré dans des querelles stériles et démagogiques sur une prétendue « république des juges ». Cela permet d'oublier

## Les paradis bancaires, fiscaux et judiciaires qui minent la démocratie continuent de fleurir en plein cœur de notre continent

qu'en réalité tous les appareils juridiques et judiciaires, conçus au XIX<sup>e</sup> siècle, du temps de la diligence et des chevaux de poste, sont devenus complètement obsolètes à l'heure d'Internet et de la cyberfinance. Il faut à peine vingt minutes pour qu'un paiement électronique fasse le tour de la Terre. Il faut un an, voire davantage, pour qu'un

juge obtienne la documentation relative à une opération financière, lorsque celle-ci s'est nouée à l'étranger, et à la condition encore qu'une réponse soit donnée à sa requête, ce qui n'est pas toujours le cas.

Tous les pays européens, arc-boutés sur une souveraineté qui n'a plus aucun sens en ce domaine, continuent de faire prévaloir entre eux le principe de méfiance dans leurs relations judiciaires, alors même qu'ils participent à un espace où circulent librement les hommes, les marchandises, les capitaux et dans lequel prospèrent le crime et les criminels.

Pourtant, tous les pays européens ont des systèmes politiques comparables, même s'ils diffèrent

Les principes démocratiques qui fondent les Etats européens ont permis à l'Europe de se doter d'un Parlement commun, d'un exécutif commun, d'une banque centrale et d'une monnaie communes. Pourquoi refuser ou différer encore la création d'un espace judiciaire européen pour lutter contre les menaces criminelles communes dont tous les gouvernements dénoncent pourtant le formidable danger ? Cette passivité risque d'être le coup de grâce de l'Europe.

Construire l'Europe du droit et de la justice n'est pas une revendication morale, c'est une nécessité vitale pour l'économie, l'équilibre social et la préservation de la démocratie. On ne peut unifier l'espace économique, monétaire, financier et politique sans doter cet espace d'une organisation juridique et judiciaire digne de ce nom. C'est pourquoi doivent se joindre aujourd'hui, aux voix des magistrats, celles de représentants de la société civile et de responsables politiques, pour demander que la révision du traité d'Amsterdam soit enfin l'occasion de créer un espace judiciaire et un parquet européens.

Les règles de l'organisation judiciaire doivent être profondément révisées si l'on veut que l'Europe de demain, qui se construit aujourd'hui, ne soit pas l'Europe du crime et le paradis des criminels. L'Europe sera ce que nous en ferons, et entrer dans l'avenir en fermant les yeux ne fera pas disparaître les dangers qu'elle devra affronter. Cela ne ferait qu'anéantir ses chances de les vaincre. « Si la justice vient à manquer, disait saint Augustin, que sont les royaumes, sinon de vastes brigandages ? » Il est urgent d'agir pour faire de l'Europe un modèle de droit et de justice.

Les juges et les procureurs n'ont pas vocation – ils ne l'ont d'ailleurs jamais revendiquée – à se substituer aux dirigeants et élus politiques qui sont responsables de l'adoption des lois et des moyens qu'ils donnent à la justice pour fonctionner. Mais nous avons le devoir d'attirer solennellement l'attention des gouvernements et des Etats sur les risques majeurs qu'ils font encourir à la démocratie en laissant se perpétuer la situation que nous dénonçons inlassablement et contre laquelle nous sommes aujourd'hui, plus que jamais, largement dépourvus.

Nous vous appelons donc, Messdames et Messieurs les ministres de la justice, à ne plus retarder la mise en œuvre des réformes nécessaires à la construction d'une Europe de la libre circulation de la justice et du droit.

*Bernard Bertossa est procureur général de Genève. Vittorio Bor-raccetti est procureur adjoint du parquet national anti-Mafia italien. Miguel Carmona est président de la cour d'appel de Séville. Antonio Cluny est procureur adjoint de la Cour des comptes portugaise. Gherardo Colombo est substitué à Milan, signataire de l'Appel de Genève. Anne Crenier est présidente du Syndicat de la magistrature français. Benoit Dejemeppe est procureur du Roi à Bruxelles et signataire de l'Appel de Genève. Carlos Jimenez Villarejo est chef du parquet anti-corruption de Madrid. Paul Perraudin est juge d'instruction à Genève. Teresa Romer est magistrate à la Cour suprême de Varsovie. Valéry Turcey est président de l'Union syndicale des magistrats français.*